



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 7 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Sylvie COUCHOT, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, Malika YEBDRI, Ramzi ZINAOU

Absents excusés : Hervé FLORCZAK, Rachid TEMAL, Cécilia TOUNGSI-SIMO, France-Lise VALIER

DELIBERATION 2023-040

Objet : Demande de subvention à la Région Ile de France pour la transformation des portails d'entrée en barrières automatiques de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux de l'opération de transformation des portails d'entrée en barrières automatiques estimé à 47 368,00€ TTC,

Considérant la nécessité de transformation des portails d'entrée en barrières automatiques pour répondre aux obligations réglementaires dans le cadre du dispositif VIGIPIRATE,

Considérant la nécessité d'automatiser l'ouverture de la barrière de sortie entre 20h00 et 23h00 par une boucle de détection, et ainsi laissé les barrières en position basses, de commander à distance l'ouverture et la fermeture des entrées et des sorties de l'île de loisirs, pour diminuer la vulnérabilité de l'espace social de libre accès,

Le comité syndical,

Sur la proposition et le rapport du Président Monsieur Thibault HUMBERT,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de transformation des portails d'entrée de l'île de loisirs en barrières automatiques estimé à 47 368,00€ TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Île de France correspondante,
SOLLICITE de la Région Île de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président


de loisirs
Cergy-Pontoise


Thibault HUMBERT